



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 25 mars 2022

#### Épisode de pollution atmosphérique par particules fines :

#### La procédure d'alerte est déclenchée pour le 26 mars 2022

En raison des prévisions de dégradation de la qualité de l'air ambiant, indiquant un niveau élevé de particules fines (PM<sub>10</sub>), **la procédure d'alerte est activée pour l'ensemble du département, à compter du samedi 26 mars 2022.**

Cet épisode de pollution est imputable à la combinaison de conditions météorologiques favorables à l'accumulation de polluants dans l'atmosphère. Les niveaux élevés aujourd'hui, vendredi 25 mars, le seront également demain, samedi 26 mars 2022 sur une grande partie de la région Centre-Val de Loire.

**Cette procédure d'alerte est assortie de la mise en œuvre de mesures réglementaires applicables sur tout le département :**

> **La vitesse maximale autorisée sur les 2 x 2 voies est abaissée de 20 km/h**, sans toutefois descendre en dessous de 90 km/h. Le recours aux transports en commun et au covoiturage est à privilégier ;

> **Les dérogations de brûlage à l'air libre des déchets verts sont suspendues** sauf, pour le motif de sécurité publique ;

> **Les installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE)** mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation d'exploiter ;

> **La pratique de l'écobuage et les opérations de brûlage à l'air libre des résidus d'élagage** sont proscrites, sauf pour le motif de sécurité publique. L'enfouissement rapide des effluents sur sol nu est imposé.

Pour prendre connaissance de l'ensemble des recommandations liées à cet épisode de pollution, rendez-vous sur notre site : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/Alerte-persistence-d-un-episode-de-pollution-de-l-air>

Pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode, rendez-vous sur le site de <https://www.ligair.fr>

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41